

ACERnt 23-4-9

SECTION 1: IDENTIFICATION

| | |
|--------------------------------|--|
| Identificateur du produit | ACERnt 23-4-9 |
| Autres moyens d'identification | 11420 |
| Famille du produit | ACER/ACERnt Controlled Release Fertilizer |
| Usage recommandé | Engrais à libération contrôlée pour plantes. |
| Fabricant | Master Plant-Prod Inc., 314 Orenda Rd., Brampton, Ontario, Canada, L6T 1G1 |
| Numéro de téléphone d'urgence | CANUTEC, 1-613-996-6666, 24 Hours |
| Date de préparation | le 13 novembre, 2014 |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du SGH

Non classifié dans une des classes de danger du SGH.

Éléments d'étiquetage SGH

Sans objet

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange:

| Nom chimique | Numéro de CAS | % | LD50 (Oral) |
|-------------------|---------------|------|------------------|
| Potassium nitrate | 7757-79-1 | 7-10 | 3750 mg/kg (rat) |
| Ammonium nitrate | 6484-52-2 | 5-10 | 2800 mg/kg (rat) |

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un centre antipoisons ou un médecin recommande de le faire. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. NE JAMAIS rien administrer

par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Inonder d'eau pulvérisée ou de brouillard d'eau.

Dangers spécifiques du produit

Ne pas inhaler les vapeurs de décomposition. Oxydant. Peut intensifier un incendie.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs. Avant d'entrer, surtout dans les zones confinées, utilisez un moniteur approprié afin de vérifier ce qui suit : la présence de gaz ou de vapeurs toxiques.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité contenir le déversement.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éviter de produire de la poussière. Pelle ou balayer et réutiliser.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de produire de la poussière. Les précautions suivantes constituent des pratiques exemplaires : éviter de respirer le produit; éviter tout contact cutané et oculaire; se laver les mains après la manutention.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec, bien ventilé. Stocker dans le récipient d'expédition original étiqueté. Tenir hors de portée des enfants.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

| Nom chimique | ACGIH TLV® | | OSHA PEL | | AIHA WEEL | |
|-------------------|----------------------|------|----------------------|---------|-----------|-----|
| | TWA | STEL | TWA | Ceiling | 8-hr TWA | TWA |
| Ammonium nitrate | 10 mg/m ³ | | 15 mg/m ³ | | | |
| Potassium nitrate | 5 mg/m ³ | | | | | |

Exposition à la poussière jusqu'à 10 mg / m³.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser un système et une enceinte de ventilation par aspiration à la source, au besoin, afin de contrôler la quantité de produit dans l'air. Les applicateurs doivent placer sous le vent.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

Protection des voies respiratoires

Porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée. 3N8210 ou mieux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|---|--|
| Apparence | Granules multicolore. |
| Odeur | odeur métallique |
| Seuil olfactif | Sans objet |
| pH | Pas disponible |
| Point de fusion/Point de congélation | Sans objet (fusion); Sans objet (congélation) |
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Sans objet |
| Point d'éclair | Pas disponible |
| Taux d'évaporation | Sans objet |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Ne brûle pas. |
| Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité | Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure) |
| Tension de vapeur | Sans objet |
| Densité de vapeur | Sans objet |
| Densité relative (eau = 1) | Pas disponible |
| Solubilité | Sans objet dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible |
| Température d'auto-inflammation | Sans objet |
| Température de décomposition | Sans objet |
| Viscosité | Sans objet (cinématique) |
| Autres informations | |
| État physique | Solide |

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Oxydant faible. Peut intensifier un incendie.

Stabilité chimique

Habituellement stable.

Risque de réactions dangereuses

Se décompose en présence de : chaleur. Voir « Produits de décomposition dangereux ».

Conditions à éviter

Chaleur. Eau, teneur en eau ou humidité.

Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents réducteurs (p. ex. hydroquinone), acides organiques (p. ex. acide acétique).

Produits de décomposition dangereux

Sous le feu oxygène (oxydant fort); oxydes d'azote; acide cyanhydrique extrêmement dangereux.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

| Nom chimique | DL50 (orale) | | |
|--------------|--------------|--|--|
| | | | |

Identificateur du produit : ACERnt 23-4-9

Date de préparation le 13 novembre, 2014

Page 03 de 05

| | | | |
|-------------------|------------------|--|--|
| Ammonium nitrate | 2800 mg/kg (rat) | | |
| Potassium nitrate | 3750 mg/kg (rat) | | |

Corrosion/Irritation Cutanée

Peut causer une irritation de la peau. Peut provoquer une éruption.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Peut entraîner une aggravation modérée. Action abrasive des particules de poussière peuvent endommager les yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Inhalation

Peut entraîner une irritation respiratoire.

Absorption par la peau

Non absorbé par la peau.

Ingestion

Si de grandes quantités sont avalées dans les cas graves, les symptômes pourraient comprendre une augmentation ou une baisse de la miction, la nausée, les vomissements, la confusion et la fatigue.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé être un sensibilisant des voies respiratoires. Sensibilisant des voies respiratoires.

Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

N'est pas réputé nuire à l'enfant en gestation.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet
concernant le transport

Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)

Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par MPPI Technical Department

Identificateur du produit : ACERnt 23-4-9

Date de préparation le 13 novembre, 2014

Page 04 de 05

Numéro de téléphone 905-793-8000

Date de préparation le 13 novembre, 2014

Références Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Base de données NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health.
Accessible via le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

Avis Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte.
Toutefois, ni Maître Plant-Prod Inc., ni aucun de ses distributeurs, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. La détermination finale de la convenance de tout produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.